

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 16 DECEMBRE 2024
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 41
Nb. de représentés : 6
Nb. d'absents : 6

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 36/1824 :

Approbation du renouvellement de l'Atelier Chantier d'Insertion ZAKASI BOIS D'O, LABITATION FRUI ET LEGUM LONTAN et vote d'une subvention à l'association Jades

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, HOARAU Berthe Denise, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Héléna, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, NARIA Olivier, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

REPRESENTE (S) :

MM. TEVANE Jean François (par Monsieur TAN Willy), BRET Jean Paul (par Madame CHAMBY DJOUMBAMBA Marie Richela), PALIOD Marie Claude (par Madame GUIEN Marie Claire), KHELIF David (par Monsieur NARIA Olivier), TAYLLAMIN Patricia (par Madame JETTER Régine), MOREL Didier (par Monsieur MINATCHY Mariot).

ABSENTS :

MM. RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, BASSE Pascal.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 19 décembre 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 10 décembre 2024.



Le Maire,
Mairie de Saint-Pierre
Réunion
Date de réception en préfecture : 19/12/2024
Date de dépôt en préfecture : 19/12/2024
Date de réception en préfecture : 19/12/2024
Michel FONTAINE

Affaire n°36/1824 : Approbation du renouvellement de l'Atelier Chantier d'Insertion ZAKASI BOIS D'O, LABITASION FRUI ET LEGUM LONTAN et vote d'une subvention à l'association Jades.

Pôle Développement Social Territorialisé - Direction de la Proximité

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la ville de Saint-Pierre encourage et soutient les initiatives permettant de créer des dynamiques favorables à l'emploi et à l'insertion professionnelle. Cette orientation a été inscrite dans l'accord du Contrat de Ville de Saint-Pierre.

Les Ateliers Chantiers d'Insertion (A.C.I) sont des outils permettant d'accompagner des demandeurs d'emploi dans un processus de formation et d'intégration sociale. Ils sont labellisés en Commission Départementale de l'Insertion par l'Activité Economique (C.D.I.A.E), composée des partenaires institutionnels de l'emploi et de l'insertion.

L'Association JADES (Jeune Association Pour le Développement Économique et Social) a présenté à la Commune de Saint-Pierre un projet de création d'un jardin de production agricole dans le cadre du dispositif A.C.I (Atelier Chantier d'Insertion), qui s'inscrit dans la démarche du Programme d'Investissement et d'Avenir (PIA) « Villes et Territoires durables pour le quartier de Bois d'Olives. En s'inscrivant dans une approche systémique du territoire, le projet d'Atelier Chantier d'Insertion (ACI) ambitionne de participer de manière concrète aux besoins socio-économiques ainsi qu'aux enjeux de santé publique au travers des objectifs suivants :

- Offrir aux habitants la possibilité de lutter contre le chômage de masse par la formation professionnelle et l'insertion par le travail,
- Offrir aux habitants un espace éducatif et pédagogique sur les notions du « mieux cultiver et mieux manger » (culture biologique, ...),
- Offrir aux habitants un espace permettant de lutter contre la problématique de la vie chère des familles les plus défavorisées,
- Offrir aux habitants du quartier et aux structures de proximité la possibilité d'un lieu d'approvisionnement en fruits et légumes de qualité issus d'une culture Biologique (EMAP, Marché bio, écoles, foyers, commerces).

L'ACI de Bois d'Olives poursuit ses objectifs au travers un jardin de production agricole comme lieu d'apprentissage de savoir-faire et de sensibiliser aux notions de cultiver mieux pour manger mieux.

Afin de poursuivre le projet de l'ACI et son renouvellement sur 3 ans, la Ville a lancé une procédure d'appel à projet afin de sélectionner le porteur de projet.

La commission de sélection de l'appel à projet qui s'est tenue le 20/05/2021, a retenu la proposition de l'association JADES. Par conséquent, la Ville a confié à l'association JADES le renouvellement du projet.

Pour le renouvellement de l'ACI sur l'année 2024/2025 l'association JADES a présenté à la Ville le plan de financement suivant :

Financeurs	Montant (en €)
Etat	
Financement CDDI	164 639,00 €
Aide légale socio professionnel	8 770,00 €
Commune	
Contrat de Ville (Fonctionnement)	4 000,00 €
Programme Investissement d'Avenir (Investissement)	50 000,00 €
Département	15 000,00 €
CIVIS	30 000,00 €
Autofinancement	3 418,00 €
OPCO UNIFORMATION	36 000,00 €
Contributions volontaires en nature	17 100,00 €
TOTAL	326 827,00 €

Modèle de réception en préfecture
974-219740164-20241216-36-1824-DE
Dép. de transmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Compte tenu de la nature du projet et de l'importance qu'il revêt, l'association sollicite auprès de la ville de Saint-Pierre une subvention de 4 000,00 € afin de permettre le renouvellement de cette action sur 2024/2025.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- D'APPROUVER le renouvellement du projet ACI ZAKASI BOIS D'O, LABITASION FRUI ET LEGUM LONTAN porté par l'association Jades,
- D'APPROUVER la subvention de 4 000,00€ pour le renouvellement de l'ACI sur l'année 2024/2025 à l'association Jades dont le financement de cette opération est opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire N° 024 65748 16 RE24000074
- D'APPROUVER la subvention d'investissement à hauteur de 50 000.00 € maximum (dont 50% au titre du P.I.A) pour le renouvellement de l'ACI sur l'année 2024/2025 à l'association Jades, les crédits seront prélevés sur la ligne budgétaire N° 824 2315 14 518 001 54
- D'APPROUVER la convention annexée à la présente délibération,
- DE L'AUTORISER, lui ou l'un de ses adjoints délégués dans leur domaine respectif de compétences à SIGNER toutes les pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Michel FONTAINE